

# FONDS DE SECOURS EXCEPTIONNEL POUR LES PARTICULIERS DES COMMUNES TOUCHÉES PAR UNE CATASTROPHE NATURELLE



Le Département de la Somme souhaite soutenir les ménages sinistrés lors d'événements climatiques exceptionnels, dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Cette aide, créée en partenariat avec la Région Hauts-de-France, ouvre le droit aux habitants de bénéficier d'une aide exceptionnelle pour faciliter la prise en charge de leur franchise d'assurance.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Cette aide est réservée aux particuliers sinistrés, sans condition de ressources, ayant leur résidence principale dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel (18 janvier 2024, 5 juin 2024 et 17 juin 2024) et dans celles qui feront l'objet d'un tel arrêté sur l'année 2024 :

- à concurrence d'une seule aide par foyer fiscal
- o pour faire face aux dépenses liées aux franchises d'assurances

Les communes concernées par le dispositif sont :

Argoules, Bourseville, Bray-sur-Somme, Cerisy, Le Crotoy, Favières, Fort-Mahon Plage, Monchy-Lagache, Morlancourt, Nampont, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Sailly-Laurette, Sains-en-Amiénois, Saint-Quentin-en-Tourmont, Toutencourt, Villers-sur-Authie et Vron.

Liste actualisée le 1er juillet 2024

### QUEL MONTANT D'AIDE?

L'aide, d'un montant maximum de 380 €, sera versée en une seule fois, par virement bancaire, directement au demandeur.



## COMMENT DÉPOSER LA DEMANDE?

Pour faire sa demande, le ménage devra fournir les justificatifs suivants :

✓ attestation de prise en charge de l'assureur contenant les informations suivantes :

Nom et adresse

Numéro de contrat (contrat d'habitation impérativement)

Déclaration de sinistre auprès de l'assurance (numéro de dossier de sinistre, accusé de réception...)

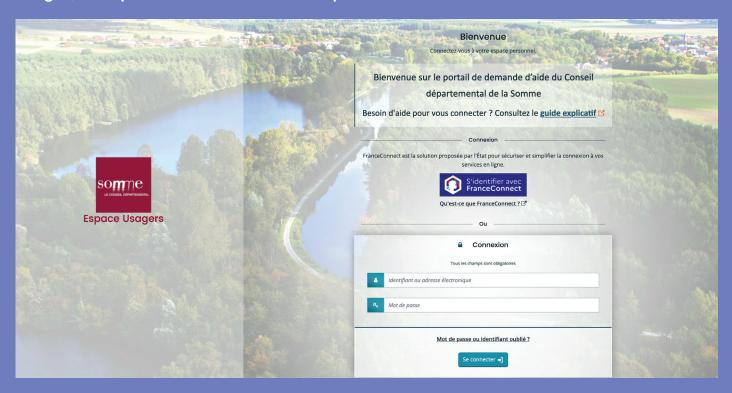
Montant de la franchise

Identification de la mention de :

- garantie catastrophe naturelle
- ou de sinistre lié à un événement climatique
- ou la mention inondation

✓ RIB

Le dépôt des demandes d'aides est à faire sur la plateforme de demande d'aide ou subvention en ligne, sur laquelle vous devez créer un compte : subvention.somme.fr





#### CONTACT

Conseil départemental de la Somme Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi 43 rue de la République - CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 71 97 69 - aideshabitat.cd80@somme.fr